



Association des restaurateurs de métier

Cuisine en Loir-et-Cher

LA CHARTÉ

En ma qualité d'adhérent à l'Association « Cuisine en Loir-et-Cher »,
Je m'engage à :

Respecter la législation professionnelle en vigueur et les appellations culinaires
françaises mentionnées dans le code des usages culinaires français

☪ ☪

Valoriser de manière permanente la cuisine de sa région et plus particulièrement les
produits locaux

☪ ☪

Valoriser le vignoble régional

☪ ☪

Réserver au client l'accueil et le service traditionnel en usage dans la profession, en
harmonie avec le niveau de l'établissement

☪ ☪

Maintenir un personnel de qualité

☪ ☪

Respecter le meilleur rapport qualité/prix dans sa catégorie

☪ ☪

Avoir une attention particulière pour les enfants, menu-enfant ou toute autre
attention.

☪ ☪

Elaborer la cuisine au sein de l'établissement

☪ ☪

Informé le consommateur sur la provenance (origine et qualité du produit)

☪ ☪

Participer à une manifestation d'ampleur régionale ou nationale au moins une fois
par an